

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (BAP)

Pour favoriser l'accès au permis de conduire (B), la commune d'Alzonne a décidé de mettre en place une bourse au permis de conduire. Elle s'adresse aux jeunes alzonnais ne disposant pas de suffisamment de ressources pour financer seul le permis de conduire (B). Ils s'engagent en contrepartie à réaliser une action d'utilité publique au sein des services municipaux.

• Comment effectuer votre demande ?

	Informations	Retrait dossier	Dépôt dossier
Mairie (CCAS)	✓	✓	✓
www.alzonne.fr	✓	✓	

Mairie d'Alzonne:

☎04.68.78.57.50

Du lundi au vendredi : 8h-12 h et 14h-18h

• Quand effectuer votre demande ?

Le dossier peut être retiré à compter du **1er Décembre 2022** et doit être déposé avant le **16 Janvier 2023**.

• Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Être âgé de 17 à 25 ans
- Être de nationalité Française ou avoir un titre de séjour en cours de validité
- Résider sur Alzonne depuis plus d'un an
- Ne pas déjà bénéficier d'une aide au permis de conduire
- Ne jamais avoir été inscrit dans une auto-école
- Remplir les conditions de ressources

• Quelles sont les modalités d'attribution ?

Une commission spécifique statuera en fonction du critère de ressources sur l'attribution éventuelle de la bourse.

• Quel montant pour quelle contrepartie ? ?

Le montant de la bourse est modulable, en fonction des revenus du foyer, et peut atteindre 630 € max. En contrepartie, le jeune s'engage à effectuer une mission d'utilité publique de 70 h au bénéfice de la commune et ce avant le 31 décembre de l'année en cours.



La Bourse au Permis de Conduire est valable uniquement dans les auto-écoles suivantes :

Auto-école CESCO

Bram et Castelnaudary

06.81.32.23.01

Auto-école Occitanie Formation

Carcassonne (rue de Verdun et rue Raspail)

04.68.71.26.85

Ecole de conduite bramaise

Bram

04.68.13.15.39

Auto-école Labrid-Mazet

Carcassonne

04.68.25.09.41